

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 29/06/2021

Ordre du jour :

- 1- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2020 ;
- 2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2020 ;
- 3- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2020 ;
- 4- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion du Groupe Magasin Général pour l'exercice 2020 ;
- 5- Lecture des rapports des commissaires aux comptes du Groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2020 ;
- 6- Approbation du rapport de gestion et des états financiers consolidés du Groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2020 ;
- 7- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2020 ;
- 8- Affectation du résultat de la Société Magasin Général relatif à l'exercice 2020 ;
- 9- Ratification des opérations intergroupe effectuées en 2019 rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
- 10- Fixation des jetons de présence des administrateurs pour l'exercice 2020 ;
- 11- Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2020 ;
- 12- Fixation de la rémunération du président du conseil
- 13- Reconduction de l'autorisation de rachat et de revente des actions propres à la société.
- 14- Approbation d'engagement de crédits, d'octroi d'hypothèques et de consentement de cautions
- 15- Renouvellement du mandat d'administrateurs
- 16- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

PROJET DE RESOLUTIONS
A SOUMETTRE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue régulièrement le **29/06/2021 à 10 heures au siège** de la société :28 rue Mustapha kamel Atatürk-Tunis et à distance en visioconférence sur convocation du conseil d'administration conformément à l'article 276 du code des sociétés commerciales et aux statuts de la société.

Mise aux voix, cette résolution

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Société Magasin Général relatif à l'exercice 2020 et des rapports des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers de la Société Magasin Général arrêtés au 31/12/2020, l'assemblée générale ordinaire décide d'approuver sans réserve le rapport de gestion relatif à l'exercice 2020 et les états financiers de la Société Magasin Général arrêtés au 31/12/2020.

Mise aux voix, cette résolution

TROISIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Groupe Magasin Général relatif à l'exercice 2020 et des rapports des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés du Groupe Magasin Général, arrêtés au 31/12/2020, l'assemblée générale ordinaire décide d'approuver sans réserve le rapport de gestion du Groupe Magasin Général relatif à l'exercice 2020 et les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2020.

Mise aux voix, cette résolution

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de donner quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice 2020.

Mise aux voix, cette résolution

CINQUIEME RESOLUTION

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire décide de répartir comme suit le résultat de l'exercice 2020 :

Rubrique	Montant
Résultat de l'exercice 2020	
Résultat reporté des exercices antérieurs	
Résultat reporté	

Mise aux voix, cette résolution

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire ratifie les opérations intergroupes effectuées en 2020 rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales telles qu'elles sont autorisées par le conseil d'administration et mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Mise aux voix, cette résolution

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence des administrateurs au titre de l'exercice 2020, à raison de DT par administrateur.

Mise aux voix, cette résolution

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de fixer le montant de la rémunération des membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2020, à raison de DT par membre.

Mise aux voix, cette résolution

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de fixer le montant de la rémunération du président du conseil à la somme de annuel brut avec date d'effet du

Mise aux voix, cette résolution

DIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire reconduit son autorisation au conseil d'administration à acheter et à revendre les actions propres de la société, dans le cadre des dispositions de l'article 19 nouveau de la loi n° 94/117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la loi n° 99/92 du 17 Août 1999 relative à la relance du marché financier et l'arrêté du ministre des Finances du 17 Novembre 2000, en vue de réguler ses cours sur le marché.

Elle délègue au conseil d'administration le pouvoir de fixer le prix maximum d'achat et minimum de revente, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée et l'autorise à utiliser les réserves extraordinaires pour la couverture des moins-values pouvant être constatées.

Mise aux voix, cette résolution

ONZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire prend acte du montant des emprunts approuvés à titre de l'exercice 2020 à concurrence de 53,8 Million de dinars.

Au titre de l'exercice 2021, l'assemblée générale ordinaire approuve l'engagement de crédits à moyen terme pour un montant global de **40 MDT** destiné au financement du plan d'investissement et la reconduction des crédits de gestion d'un montant de **200 MDT**

L'assemblée approuve aussi l'octroi des garanties réelles d'hypothèques garantissant ces crédits et le consentement des cautions pour garantir des crédits d'un montant de **60MDT** au profit des sociétés du groupe.

L'assemblée générale approuve le report des échéances en principal et ce jusqu'au mois de septembre 2021 ;

Mise aux voix, cette résolution

DOUZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de renouveler le mandat d'administrateurs monsieur Fethi BEN MOUSSA et la société New Corp pour les exercices 2021-2022 et 2023.

Mise aux voix, cette résolution

TREIZIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt et de publication prévues par la loi.

Mise aux voix, cette résolution